



Enseignement obligatoire / DGEO
Service de la direction générale
Chemin de l'Echo 5A
1213 Onex

À tous les parents d'élèves

Par la direction de l'établissement

N/réf. : EST

Onex, le 13 juin 2025

Concerne : Élèves domiciliés hors canton: modification des dispositions réglementaires relatives à l'admission des élèves dans les établissements scolaires genevois

Madame, Monsieur,
Cher parent,

Le 11 juin, le Conseil d'État a modifié les dispositions réglementaires relatives à l'admission des élèves dans les établissements scolaires publics genevois.

Dès la rentrée 2026, les élèves non domiciliés dans le canton de Genève ne pourront plus être admis dans l'enseignement obligatoire. C'était déjà le cas depuis 2019, puisqu'il fallait obtenir une dérogation. Par ailleurs, les élèves qui déménageront hors canton en cours d'année pourront uniquement, si leurs parents le souhaitent, terminer l'année scolaire en cours dans leur établissement.

Cette décision s'inscrit dans la volonté du Conseil d'État de favoriser l'ancrage local et de renforcer les liens sociaux de chaque élève dans son cadre de vie. Ce changement vise aussi à garantir une égalité de traitement avec les élèves résidant dans le canton pour lesquels la scolarisation est liée au lieu de domicile. Des dispositions sont prévues pour assurer une transition par étapes. Les élèves résidant hors canton déjà scolarisés à Genève à la rentrée 2026 pourront poursuivre leur scolarité jusqu'à la fin du cycle d'enseignement en cours, soit :

- Jusqu'à la 4P, pour les élèves du cycle élémentaire (1P à 4P)
- Jusqu'à la 8P, pour les élèves du cycle moyen (5P à 8P)
- Jusqu'à la 11^{ème}, pour les élèves du cycle d'orientation (9^{ème} - 11^{ème})

Les élèves qui termineront la 4P, la 8P et la 11^{ème} à la fin de l'année scolaire 2025-2026 ne pourront pas poursuivre leur scolarité dans le cycle d'enseignement suivant. L'accès aux filières du secondaire II ne sera par ailleurs pas admis.

Toutes les informations relatives à ces modifications seront disponibles sur les pages internet

EP : <https://www.ge.ch/inscrire-mon-enfant-ecole-primaire/enfant-domicilie-hors-canton>

CO : <https://www.ge.ch/inscrire-mon-enfant-au-cycle-orientation/eleve-domicilie-hors-canton>

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, cher parent, mes plus cordiales salutations.

Eric Stachelscheid
Directeur général